



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 1^{er} juillet
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 25 juin,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Bernard NARCISSE donne procuration à Madame Colette BATALKA
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE

Monsieur Jacky LELONG est désigné secrétaire de séance.

Objet : Cession du terrain communal cadastré section AD n°826 sis rue Pasteur au profit de Monsieur Brian DECENDRE

Monsieur David GUIDÉ, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la Ville de Loison-sous-Lens est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AD n°826 issue de la division cadastrale de la parcelle AD 127.

Monsieur Brian DECENDRE, propriétaire des parcelles actuellement enclavées cadastrées section AD 142 et 143, propose d'acquérir la parcelle AD 826, rue Pasteur, d'une superficie de 143 m² afin d'y ériger une habitation.

Pour accéder aux parcelles AD 142 et 143 par la parcelle AD 826, objet de la présente délibération, l'acquéreur devra emprunter les parcelles AK 459 et 463, en cours d'échange entre la ville et l'agriculteur Monsieur Gérard COCHET, et pour lesquelles ce dernier a accordé un droit de passage.

Par saisine du 20 mars dernier, le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a été sollicité sur sa valeur vénale.

Par avis rendu le 27 mars, la valeur vénale du bien a été estimée à 6 721 €.

Par courrier en date du 14 avril 2025, Monsieur DECENDRE a donné son accord sur la cession de la parcelle au prix des domaines soit 6 721 €.

Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt à être conservée dans le patrimoine de la Ville,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la cession au profit de Monsieur Brian DECENDRE de la parcelle cadastrée section AD n°826 d'une superficie de 143 m² pour un montant de 6 721 €, en sus les frais de notaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 2 juillet 2025



Le Maire,


Daniel KRUSZKA